
Les conditions d'admission aux allocations d'insertion

Pour avoir droit aux allocations, vous devez:

- avoir moins de 25 ans au moment où vous demandez des allocations d'insertion;
- avoir suivi des études qui ouvrent le droit aux allocations d'insertion;
- si vous avez moins de 21 ans au moment de votre demande d'allocations d'insertion, avoir obtenu un diplôme ou un certificat;
- accomplir un stage d'insertion professionnelle (SIP) de 12 mois ⁽¹⁾, pendant lequel vous travaillez en tant que salarié ou indépendant ou effectuez un stage ou êtes inscrit comme demandeur d'emploi et participez activement à un parcours d'insertion, offert par l'organisme régional (ACTIRIS, l'ADG, le FOREM ou le VDAB);
- pendant votre SIP, avoir obtenu deux évaluations positives ⁽¹⁾ dans le cadre de votre comportement de recherche d'emploi.

⁽¹⁾ Si vous avez terminé une formation en alternance, prenez alors immédiatement contact avec un organisme de paiement. En effet, la durée du SIP est raccourcie et il est possible que vous ne deviez pas accomplir de SIP. L'accomplissement d'une formation en alternance a également une influence sur vos évaluations pendant le SIP.

Attention : il est primordial de vous inscrire comme demandeur d'emploi auprès d'ACTIRIS, de l'ADG, du FOREM ou du VDAB après la fin de vos études si vous n'avez pas trouvé d'emploi.

Si vous souhaitez plus d'informations, consultez les feuilles info T35 à T38, disponibles sur www.onem.be, auprès d'un organisme de paiement ou auprès du bureau du chômage.

A quoi sert ce formulaire ?



Ce formulaire C109/36-ANNEXE permet de vérifier si le diplôme ou le certificat que vous avez obtenu via le jury d'examen ou à l'étranger et les études que vous y avez suivies, ouvrent le droit aux allocations d'insertion.

Base légale : art. 36 AR 25.11.1991

Que devez-vous faire du formulaire ?

Après le stage d'insertion professionnelle, si vous n'avez pas trouvé d'emploi, vous prenez contact avec un organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) et vous complétez le formulaire C109/36-ANNEXE. Vous joignez les certificats et justificatifs nécessaires à ce formulaire. Vous introduisez également un formulaire C109/36-DEMANDE.

Si vous êtes âgé de moins de 21 ans et s'il ressort du formulaire C109/36-ANNEXE:

- que vous vous trouvez dans une hypothèse indiquée par le symbole , alors vous ne devez pas introduire de formulaire supplémentaire;
- que vous NE vous trouvez PAS dans une hypothèse indiquée par le symbole , alors vous devez introduire un formulaire dont il ressort que vous avez obtenu le diplôme ou le certificat requis.

Si votre diplôme ou certificat d'études est délivré par

- la Communauté française, la région wallonne ou la Commission de la Communauté française, vous utilisez le FORMULAIRE C109/36-CONDITION21ANS-F;
- la Communauté flamande ou la Région flamande, vous utilisez le FORMULIER C109/36-VOORWAARDE21JAAR-N;
- la Communauté germanophone, vous utilisez le FORMULAR C109/36-BEDINGUNG21JAHRE-D.



Annexe relative au jury d'examen et aux études à l'étranger

Art. 36 AR 25.11.1991

A compléter par le jeune

cachet dateur de
l'organisme de paiement

Votre identité

Prénom et nom

Rue et numéro*

Code postal et commune*

Le numéro NISS se trouve au verso de la carte d'identité.

Numéro registre national (NISS) _____ / _____ - _____

Téléphone*

* Ces données sont facultatives

E-mail*

1 – Certificat de l'enseignement secondaire obtenu auprès d'un jury d'examen




J'ai obtenu devant le jury d'examen de la Communauté française, flamande ou germanophone le certificat

- de l'enseignement secondaire supérieur 
- du 2^{ème} degré de l'enseignement secondaire technique, professionnel ou artistique

Je joins une copie de ce certificat et je m'engage à transmettre à l'ONEM, à sa demande, toute preuve relative aux études que j'invoque pour ouvrir mon droit aux allocations d'insertion.

2 – Diplôme équivalent obtenu à l'étranger (si vous avez suivi préalablement 6 années d'études en Belgique ou si vous avez travaillé en Belgique comme salarié pendant au moins 78 jours ou comme indépendant à titre principal pendant au moins 3 mois)

Je joins : soit une attestation de la Communauté française, flamande ou germanophone établissant que mon diplôme étranger est équivalent

- à l'enseignement secondaire supérieur 
- au 2^{ème} ou 3^{ème} degré de l'enseignement secondaire technique, professionnel ou artistique
- à un des diplômes, certificats ou attestations mentionnés sur la liste reprise dans les formulaires C109/36-CONDITION21ANS-F, C109/36-VOORWAARDEN21JAAR-N of C109/36-BEDINGUNG21JAHRE-D. 
- soit la preuve qu'après ma période d'études à l'étranger, j'ai été admis en Belgique
 - au 3^{ème} degré de l'enseignement secondaire technique, professionnel ou artistique
 - à l'enseignement supérieur  (la preuve peut être remplacée par une copie du diplôme du master ou du bachelier obtenu en Belgique)

Je déclare sur l'honneur:

- soit avoir suivi en Belgique au moins 6 années d'études dans l'enseignement maternel, primaire ou secondaire
- soit avoir travaillé en Belgique pendant au moins 78 jours de travail comme salarié, à savoir :
du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____
- soit avoir été établi en Belgique pendant au moins 3 mois comme indépendant à titre principal, à savoir :
du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____
- soit, ne pas répondre à une des possibilités mentionnées ci-dessus (dans ce cas ET si j'ai moins de 21 ans, je complète aussi la rubrique 4)

Je m'engage à transmettre à l'ONEM, à sa demande, toute preuve relative aux études et le travail que j'invoque pour ouvrir mon droit aux allocations d'insertion.

3 – Enseignement secondaire dans un Etat de l’Espace économique européen (EEE)

J’ai suivi des études secondaires dans un autre Etat de l’EEE, à savoir: _____ (pays)

PERIODE D’ETUDES SECONDAIRES	NATURE DES ETUDES	NOM DE L’ETABLISSEMENT D’ENSEIGNEMENT + COMMUNE
Du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____
Du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____
Du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____

Je joins les attestations prouvant ces études.

Complétez également la rubrique 4.

4 – Vous êtes à charge d’un parent ressortissant de l’EEE ?

A compléter uniquement si vous vous référez à

- la rubrique 2 et que préalablement à votre diplôme, vous n’avez pas suivi 6 années d’études en Belgique ou que vous n’y avez pas travaillé pendant assez de temps ET que vous êtes âgé de moins de 21 ans;
- la rubrique 3.

Je suis à charge d’un parent ressortissant de l’EEE:

- non
- je l’ignore et je décris ma situation en annexe

oui → Nom:

Nationalité:

Ce parent réside en Belgique au moment de ma demande:

- non
- oui

Ce parent est travailleur EEE migrant (il s’est déplacé vers ou d’un autre Etat de l’EEE pour y travailler comme travailleur ou comme indépendant à titre principal)

- non
- oui
- je l’ignore et je décris ma situation en annexe

5 – Confirmation des déclarations

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

Date: ___ / ___ / _____

Signature du jeune

Vos déclarations sont conservées dans des fichiers informatiques. Vous trouverez de plus amples informations concernant la protection de ces données dans la brochure relative à la protection de la vie privée disponible à l’ONEM. Plus d’infos sur www.onem.be.